



N° 13 617*01

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA COUPE* L'ARRACHAGE*
 LA CUEILLETTE* L'ENLÈVEMENT*
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : **SMIAGE Maralpin**
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : **N° 147 Rue Boulevard du Mercantour**
Commune : **Nice Cedex 3**
Code postal : **06204**
Nature des activités : **Expertise technique et opérationnelle pour la réalisation des projets du grand cycle de l'eau (inondations, milieux aquatiques, ressources) sur le territoire Maralpin**
Qualification : **Établissement Public Territorial du Bassin (EPTB)**

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNES PAR L'OPÉRATION

| Nom scientifique Nom commun | Quantité (1) | Description (2) |
|---|--|---|
| B1 <i>Symphytum bulbosum</i> Consoude bulbeuse | 105 plants (100 plants de <i>Consoude bulbeuse</i> , 5 plants de <i>Consoude indéterminée</i>) | Récolte manuelle des individus (tubercules) en période de dormance, puis transplantation immédiate vers un des sites d'accueil, situé à moins de 150 m, selon le protocole proposé par le Conservatoire Botanique National Méditerranéen dans le Plan Régional d'Actions en faveur de <i>Symphytum bulbosum</i> |
| B2 <i>Asplenium scolopendrium</i> Doradille scolopendre | 23 plants | Récolte manuelle des individus puis transplantation immédiate vers les sites d'accueil, situé à moins de 150 m. La transplantation doit être réalisée soit en octobre-novembre (période de dormance), ou bien en février-mars (avant la reprise de croissance). |

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens

(2) préciser la partie de la plante récoltée

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

| | | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux cultures | <input type="checkbox"/> |
| Sauvetage de spécimens | <input checked="" type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts | <input type="checkbox"/> |
| Conservation des habitats | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux eaux | <input type="checkbox"/> |
| Inventaire de population | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="checkbox"/> |
| Etude écoéthologique | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude génétique ou biométrique | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage | <input type="checkbox"/> | Détention en petites quantités | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries | <input type="checkbox"/> | Autres | <input type="checkbox"/> |

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Les opérations s'inscrivent dans le cadre de travaux de restauration des berges en rive droite et gauche de la rivière de la Mourachonne, sur la commune de Mouans-Sartoux (06370). La portée des travaux est locale. Cette mesure permet d'effectuer les travaux en minimisant les risques de destruction de plants.

Suite sur papier libre

D. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : Pour la Consoude bulbeuse, transplantation mécanique opérée entre septembre et novembre (période de dormance), selon les recommandations du Plan Régional d'Actions en faveur de *Symphytum bulbosum*.

Pour la Doradille scolopendre, transplantation manuelle opérée entre octobre et novembre ou février et mars.

ou la date :

E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'OPÉRATION *

Arrachage ou enlèvement définitif Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés :

Arrachage ou enlèvement temporaire avec réimplantation sur place
avec réimplantation différée

Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation : Les 105 plants de Consoude bulbeuse seront déplantés manuellement et transplantés immédiatement au niveau des sites d'accueil définitif préalablement préparés (dans le cadre de la mesure MC1).

Les 23 plants de Doradille scolopendre seront déplantés manuellement à l'aide d'une bêche, transportés au sein d'un contenant adapté et transplantés immédiatement au niveau du site d'accueil définitif préalablement préparé.

Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation : Réimplantation opérée à moins de 150 m du lieu de déplantation, entre novembre et mars (période de dormance) pour la Consoude bulbeuse et entre octobre et novembre et/ou entre février et mars pour la Doradille scolopendre. Un géotextile en fibre de coco de 400 g/m² (ou équivalent) sera mis en place.

Suite sur papier libre

E1. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU D'ENLÈVEMENT

Préciser les techniques :

Pour la Consoude bulbeuse :

D'après les recommandations du Plan Régional d'Actions en faveur de *Symphytum bulbosum* :

- Retrait manuel des plants
- Tri manuel des éventuelles espèces jugées envahissantes.

- À l'issue des opérations, le succès de la transplantation est évalué sur une période de suivi de 15 ans par la réalisation de 7 suivis : années N1, N2, N3, N5, N7, N10 et N15

Les mesures complémentaires suivantes pourront être appliquées en complément du protocole du PRA en faveur de la Consoude bulbeuse :

- Récolte des bulbes pour une éventuelle multiplication *ex situ*. Extraire les bulbes du substrat terreux manuellement, les secouer avec précaution pour ôter le maximum de terre, les laisser sécher quelques heures au soleil puis stocker les bulbes dans un réfrigérateur (à 4°C environ) pour maintenir leur viabilité pendant plusieurs mois.
- Propagation *ex situ* des bulbes. Préparer un substrat adapté, le stériliser en le passant au four pendant environ 30 minutes à 180°C. Remplir des plateaux de semis avec le substrat et bien l'humidifier, puis répartir les bulbes au sein des plateaux de semis en les enterrant à faible profondeur (environ 10 à 20 cm). Placer ces plateaux dans un endroit ombragé à une température comprise entre 15 et 22°C environ. Veiller à maintenir une humidité constante par brumisation régulière. Les premières feuilles devraient apparaître après plusieurs semaines (7 à 10 semaines environs). Repiquer alors individuellement les individus.
- Conservation de quelques individus en pépinière comme stock de sécurité. Choisir des individus représentatifs de la population d'origine, de différentes classes d'âge dans la mesure du possible. Prélever environ 10% de la population transplantée, avec au minimum une vingtaine d'individus, en veillant à ce qu'ils soient prélevés à partir d'emplacement espacés les uns des autres dans la mesure du possible. Cela contribue à récolter un pool génétique diversifié, augmentant la variabilité génétique et donc la persistance face à de futurs aléas climatiques par exemple. Préparer alors des contenants adaptés (pots de 2-3 litres) avec un substrat drainant riche en matière organique. Y transplanter les individus sélectionnés selon le protocole de transplantation principal. Étiqueter chaque pot avec son origine, le responsable et la date de prélèvement. Placer les plants dans un endroit ombragé et frais et les arroser régulièrement pour maintenir le substrat humide mais non détrempé. Surveiller l'apparition de parasites ou maladies et traiter si nécessaire avec des méthodes biologiques. Repotter annuellement ou bisannuellement selon la croissance.
- Utilisation du stock de sécurité. En cas d'échec partiel de la transplantation sur site, utiliser les plants stockés préventivement en pépinière pour renforcer la population. Réintroduire les plants selon le protocole initial, en choisissant la période la plus favorable.

La zone transplantée sera couverte d'une membrane en géotextile biodégradable en fibre de coco, d'une densité comprise entre 400 et 740g/m² environ. Cette membrane aura pour rôle d'assurer le maintien des sédiments et tubercules transplantés et d'éviter qu'ils soient emportés. On optera pour un géotextile dense si on recherche des qualités antiérosives, tandis que si les risques d'érosion sont très limités, on privilégiera un géotextile moins dense.

Pour la Doradille scolopendre :

Extraire délicatement les plants à la bêche, en préservant une motte de terre autour du système souterrain (30 cm de diamètre minimum). Placer les mottes dans des contenants adaptés (seaux, caisses). Prélever un peu de terre supplémentaire du site d'origine. Pendant le transport, maintenir une humidité suffisante au besoin en aspergeant avec un pulvérisateur d'eau. Creuser des trous de plantation légèrement plus grands que les mottes, y positionner les plants à peu près à la même profondeur que dans leur site d'origine. Comblent avec un mélange de terre du site et de terreau adapté aux fougères, exempt de graines d'espèces invasives. Tasser légèrement et arroser abondamment. Éventuellement, pailler autour des plants pour maintenir l'humidité et limiter la concurrence, et si nécessaire, installer une protection contre le gibier.

Les mesures complémentaires suivantes pourront être appliquées pour la Doradille scolopendre :

- Récolte de spores sur les plants d'origine pour une éventuelle multiplication *ex situ*. Collecter des spores au cours de la fin d'été/début d'automne, lorsque les sores sont matures, mais avant leur libération naturelle. Pour ce faire, sélectionner des frondes fertiles saines, les couper délicatement et les placer dans des enveloppes en papier. Laisser sécher les frondes à température ambiante pendant 1 à 2 semaines. Récupérer les spores en tapotant doucement les frondes au-dessus d'une feuille de papier blanc. Placer alors délicatement ces spores dans des sachets hermétiques ou des tubes à essai et les stocker au réfrigérateur (4°C) pour maintenir leur viabilité pendant plusieurs mois.

- Pour la propagation *ex situ*, préparer un substrat stérile composé de tourbe, perlite et vermiculite (à des proportions d'environ 1/3 de chacun des trois substrats). Stériliser ce substrat en le passant au four pendant environ 30 minutes à 180°C (par exemple). Remplir des plateaux de semis avec le substrat et l'humidifier suffisamment. Semer les spores en surface sans les recouvrir, puis couvrir les plateaux d'un film plastique transparent pour maintenir l'humidité. Placer les plateaux dans un endroit ombragé à une température de 18 à 22°C. Maintenir une humidité constante par brumisation régulière. Les prothalles devraient apparaître après 4 à 8 semaines. Une fois les jeunes sporophytes développés, après environ 3 à 4 mois, les repiquer individuellement.
- Conservation de quelques individus en pépinière comme stock de sécurité. Choisir des individus représentatifs de la population d'origine, de différentes classes d'âge. Prélever environ 10% de la population transplantée, avec au minimum 20 individus, en veillant à les prélever à partir d'emplacements espacés les uns des autres dans la mesure du possible pour éviter de réduire la variabilité génétique. Préparer des contenants adaptés (pots de 2-3 litres) avec un substrat drainant enrichi en matière organique. Transplanter les individus sélectionnés et étiqueter chaque contenant avec son origine, le responsable et la date de prélèvement. Finalement, placer les plants dans un endroit ombragé et frais et les arroser régulièrement pour maintenir le substrat humide (sans le détremper). Surveiller l'apparition de parasites ou maladies et traiter si nécessaire avec des méthodes biologiques. Le cas échéant, repoter annuellement ou bisannuellement selon la croissance.
- Utilisation du stock de sécurité. En cas d'échec partiel de la transplantation sur site, utiliser ces plants pour renforcer la population. Réintroduire les plants selon le protocole initial, en choisissant la période la plus favorable.
 - À l'issue des opérations, comme pour la Consoude bulbeuse, le succès de la transplantation est évalué sur une période de suivi de 15 ans par la réalisation de 7 suivis mutualisés : années N1, N2, N3, N5, N7, N10 et N15

Ce protocole s'inspire des méthodes utilisées pour la transplantation d'autres espèces de fougères et de plantes herbacées. Il est important de noter que cela reste une mesure expérimentale et que son succès n'est pas garanti. Un suivi rigoureux et des ajustements potentiels seront nécessaires pour assurer la réussite de l'opération.

Les mesures complémentaires visent à augmenter les chances de succès de la transplantation en assurant la conservation *ex situ* d'une partie de la population d'origine, ce qui peut s'avérer crucial en cas d'échec de la transplantation sur site. Les opérations de transplantation seront effectuées sous la supervision d'un écologue pour assurer notamment la bonne prise en compte de l'intégralité des plants de Consoude et de Doradille scolopendre. Il est important de noter que la transplantation reste une mesure expérimentale et que son succès n'est pas garanti. Un suivi rigoureux et des ajustements potentiels seront nécessaires pour assurer la réussite de l'opération.

Suite sur papier libre

F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

- Formation initiale en biologie végétale Préciser : Entreprise spécialisée en génie écologique
- Formation continue en biologie végétale Préciser :
- Autre formation Préciser :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
 Départements : Alpes-Maritimes
 Cantons : Grasse 3
 Communes : Mouans-Sartoux

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Réimplantation des spécimens enlevés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Les sites d'accueil seront délimités et préparés en amont des opérations de transplantation.
Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Sans objet

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Réalisation d'un recensement de la population de Consoude bulbeuse et de la Doradille scolopendre avant transplantation (estimation du nombre d'individus) par un écologue. Rédaction d'un compte-rendu couvrant la récolte, le transport, le stockage temporaire (le cas échéant), et la transplantation des individus.

Puis, concernant la Consoude bulbeuse, réalisation de 7 suivis au cours des 15 années suivant l'opération (cf. Partie « E1. ») pour effectuer un comptage des individus transplantés et évaluer le succès de l'opération de transplantation. Chaque suivi donnera lieu à un compte-rendu. Le suivi de la Doradille scolopendre sera réalisé en parallèle et intégré au compte-rendu.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Nice
Le 16 JUIL. 2025
Votre signature


Cyril MARRO
Directeur général des services
Syndicat Mixte Inondations, Aménagement
et Gestion de l'Eau